



Monsieur
Beat Jans
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de justice et
police (DFJP)
Palais fédéral
3003 Berne



Notre réf. SCA/GD/mnr

Votre réf. IPI

Date 21 août 2024

**Modification de la loi fédérale sur les brevets d'invention
Consultation du 22 mai 2024**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Canton du Valais vous remercie de lui donner la possibilité de prendre position sur la modification de la loi fédérale sur les brevets d'invention dans le domaine de la sélection végétale.

En production végétale, l'expérience nous a montré que très peu de brevets sont utilisés pour obtenir des variétés. Pour les cultures annuelles, la production de semences est essentiellement en mains de quelques multinationales ou institutions publiques qui ont leurs propres obtentions végétales.

De plus, les processus de sélection pour les cultures pérennes sont très longs et il n'y a pas de risques d'harceler d'éventuels obtenteurs ou détenteurs de brevet.

Le problème actuel réside plutôt dans le constat qu'il est impossible de savoir si pour une variété donnée, des brevets ont été utilisés (recherche de littérature extrêmement fastidieuse).

Le Canton du Valais soutient ainsi le projet de la Confédération, car il va faciliter le travail des sélectionneurs et obtenteurs dans le domaine de la sélection végétale.

En restant à votre disposition pour tout complément utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancelière

Monique Albrecht

Copie à par courriel à Rechtsetzung@ipi.ch

